

La lettre de VÉLO 15^{et}7

En avril...

Ce mois d'avril est si clément qui fait mentir le dicton populaire : on a laissé tomber les manteaux, les gants et les pulls et une ambiance d'été s'est déjà invitée à Paris. Beaucoup de cyclistes ressortent leur vélo après la pause hivernale, aussi bien dans un but utilitaire que récréatif.

L'actualité du vélo est assez fournie ce mois-ci, y compris chez Vélo 15et7 : n'hésitez pas à nous rejoindre le 22 avril après-midi, (voir encadré p. 4) non pas pour parler bulletin de vote, mais pour faire du repérage dans le quartier Vaugirard-Parc des expositions, appareil photo en main. Il nous faudra repérer les endroits qui ont besoin de stationnement, d'aménagements et de doubles sens cyclables (sur les doubles sens, voir l'article p. 2 – 3).

Notre site internet est aussi très actif en ce moment. Deux nouvelles rubriques ont vu le jour : « Vélo pratique » et « Nos reportages ». Dans cette dernière, vous trouverez des reportages-photo sur l'état des pistes, le stationnement, les voies sur berge rive gauche. N'hésitez pas à visiter le site régulièrement !

Cécile Chartier
Présidente de Vélo 15et7



Vélo 15et7 : L'association des cyclistes du 15^{ème} et du 7^{ème} arrondissements

Association loi 1901 déclarée au J.O. du 31.01.1990

68 rue des Cévennes 75015 PARIS

01 34 06 34 73

velo15et7@no-log.org

<http://velo15et7.free.fr>

Les doubles sens cyclables

Dans les années 80, les plans de circulation des villes ont instauré de nombreuses rues en sens unique afin de fluidifier le trafic automobile et accroître l'offre de stationnement, au mépris des cyclistes qui se trouvèrent alors face à un épineux dilemme : faire un grand détour ou risquer une forte amende en empruntant la rue à contresens.

Aujourd'hui des grandes villes françaises, dont Paris, suivent l'exemple de leurs voisines du nord (villes néerlandaises, allemandes et belges) en aménageant des doubles sens cyclables, disposition prévue par le code de la route, selon les recommandations éclairées du rapport parlementaire Le Brethon (*Propositions pour encourager le développement de la bicyclette en France*, mars 2004, disponible sur le site de la Documentation française).



Les doubles sens cyclables permettent aux vélos d'emprunter dans les deux sens une rue qui est en sens unique pour d'autres véhicules.

Ainsi, sur cette photo de la rue St André des Arts, on voit que le double sens est matérialisé par une bande peinte au sol avec un pictogramme, et il est signalé par un panneau « interdit sauf cyclistes » sous le sens interdit.

Certains doubles sens sont matérialisés par un séparateur en granit, d'autres pas du tout. On peut désormais en trouver dans de nombreux endroits à Paris.

Les avantages

Les doubles sens permettent de simplifier et de raccourcir considérablement les itinéraires des cyclistes, en toute légalité et en toute sécurité.

Les inconvénients pour les cyclistes

On cherche, on n'a pas encore trouvé...



Sécurité

Rouler à contresens est très sûr pour les cyclistes :

- Cycliste et automobiliste peuvent se voir quand ils se croisent
- Les automobilistes ralentissent quand ils croisent un vélo (alors qu'ils accélèrent quand ils le doublent).

Ca avance...

Le JT de 20h de TF1 a diffusé un reportage sur les contresens cyclables. La transcription de ce reportage est disponible sur notre site dans la rubrique « Nos Actions » puis « contresens cyclables ».

Les seuls circonstances où il faut faire particulièrement attention sont les suivantes :



- au croisement avec les rues latérales : les conducteurs ne vont pas forcément avoir le réflexe de regarder de l'autre côté du sens de circulation des voitures, même si un panneau leur indique la présence du double sens cyclable,
- Lors de traversée des piétons.

Les doubles sens dans le 15^{ème} et le 7^{ème}

Vélo 15et7 avait déjà fait des demandes il y a quelques années. Dans le 15^{ème}, on en trouve rue Leblanc, rue du Cotentin et rue de Sèvres (voie de bus à contresens ouvert aux cyclistes). Aucun n'a été autorisé dans le 7^{ème}.

En 2005, la mairie de Paris et la Préfecture de Police ont mené une étude sur six mois et dans 5 rues, avec des contresens sans marquage continu. L'enquête qui suivit, menée par l'Observatoire de la mobilité en septembre 2005, montre que non seulement la fréquentation est très élevée (ils constituent entre 16% et 30% du trafic sur ces voies), mais qu'en plus les aménagements sont très bien acceptés par les piétons et les automobilistes. Après cette expérimentation couronnée de succès, nous espérons que nos interlocuteurs seront moins frileux sur le sujet !

La sortie du 22 avril (voir encadré p. 4) aura pour but de noter précisément les aménagements que nous souhaiterions voir dans le quartier Vaugirard-Parc des Expositions, y compris les doubles sens cyclables.

Brèves

Charte des deux-roues motorisées

Le 19 mars a été signée une « charte des deux-roues motorisées » (2RM) entre le Maire de Paris, Bertrand Delanoë et les associations concernées, en présence de Denis Baupin, adjoint chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie. Source : <http://www.paris.fr/>

Nomination d'un conseiller pour le développement de la pratique du vélo en milieu scolaire

Communiqué de presse - Gilles de Robien
29/03/2007

Comme annoncé le 19 février 2007 à Marseille lors de la présentation de l'opération « A chacun son Tour », Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a nommé l'Inspecteur d'Académie Georges Ascione, conseiller pour le développement de la pratique du vélo auprès du Directeur Général de l'Enseignement Scolaire. Il devra :

1. promouvoir l'utilisation du vélo dans

différents champs disciplinaires (éducation physique et sportive, éducation à la sécurité routière, éducation au développement durable, technologie)

2. étudier les équipements et les infrastructures nécessaires à l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école : il pourra ainsi être un interlocuteur pour les académies et les collectivités territoriales qui souhaitent développer cette pratique en toute sécurité

3. sensibiliser les personnels et, en premier lieu les enseignants aux avantages de l'utilisation de ce mode de locomotion.

Source : <http://www.education.gouv.fr/>

Connaissez-vous la Rosalie ?

C'est un vélo à 5 places et quatre roues. Pour promouvoir les énergies renouvelables cette machine à l'huile de genoux et solaire va parcourir 2000 km à travers la France.
www.projet-rosalie.fr

Atelier vélorutionnaire de réparation de vélos

Ouvert le dimanche de 14h00 à 18h00, vous pouvez réparer ou fabriquer votre propre vélo ! Vous trouverez sur place des outils et des gens prêts à vous filer un conseil ou un coup de main.

L'atelier a lieu le dimanche de 14h à 18h00.

Participation libre

Vous pouvez aussi faire don de vos vélos, pièces de vélos et accessoires, pour leur offrir la deuxième ou troisième vie qu'elles ou ils méritent.

A l'Interloque, Espace Eugène Poubelle,
7 ter rue de Trétagne, 75018 Paris.

Pour en finir avec la société de l'automobile

Voici en téléchargement gratuit, le livre de Marcel Robert sur la fin de la société de l'automobile. Cet ouvrage, édité numériquement par CarFree France, constitue une "mise en cohérence" de tout un ensemble d'articles et d'idées développés sur les sites <http://antivoitures.free.fr> et <http://carfree.free.fr> durant l'année 2005.

<http://antivoitures.free.fr/2005/09/pour-en-finir-avec-la-socit-de.html>



Agenda

Judi 19 avril : Action de Vélorution – un mois après la signature de la charte des deux-roues motorisés. Les deux-roues motorisés respectent-ils mieux les cyclistes ? Vélorution propose une journée de vérification collective et invite tous les cyclistes à mener une grande enquête photographique dans tous les lieux stratégiques de Paris, pour observer le respect de l'article 3.2.1 de la charte "ne pas circuler sur les aménagements cyclables".

Prenez des photos et envoyez-les le Jeudi 19 avril dans tout Paris !

Dimanche 22 Avril : réunion mensuelle de Vélo 15et7. Voir encadré.

Mercredi 2 mai 2007 : Conseil d'arrondissement du 15^{ème} et du 7^{ème}.

Mardi 22 mai : Assemblée Générale de Vélo 15et7.

Samedi 2 et dimanche 3 juin : fête du vélo. L'association sera présente et aura un stand dans le village qui sera rue Auguste Comte, dans le quartier « Paris respire » situé entre les stations de RER Port Royal et Luxembourg.

Dimanche 22 Avril : réunion mensuelle de Vélo 15et7.

C'est un dimanche, et c'est le premier tour des élections présidentielles. Nous nous retrouverons à **15h, devant le 107 rue Leblanc** (immeuble le grand Pavois), pour un parcours d'exploration dans le quartier Vaugirard-Parc des Expositions.

L'objectif est de repérer des endroits où nous pouvons proposer stationnement et double sens cyclables. (voir article p. 2)

Ce quartier est compris entre le boulevard périphérique, la rue Olivier de Serres, la rue de la Convention et l'avenue Félix Faure, avec en plus le secteur de l'héliport de Paris.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : velo15et7@no-log.org